



## Motifs de la décision

### Projet d'arrêté ministériel portant modification des prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 08/02/2017 au 01/03/2017 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-modification-des-a1664.html>

Dix contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions de modification :

Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :

- à l'article 40 : remplacer les « autorisations délivrées pour » par « installations faisant l'objet d'une autorisation pour » ;
- aux articles 41 et 42 II : remplacer « d'auto-surveillance » par « de surveillance notamment des émissions et des consommations » ;
- à l'article 43 : remplacer « les techniques proposées dans le dossier de dérogation et respecte les valeurs limites fixées et délais prévus par l'arrêté préfectoral » par « dans les délais prévus les prescriptions et valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral »

**Supprimé :** Modifications demandées par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) :¶  
<#>...¶  
<#>...¶  
<#>...¶  
<#>¶  
<#>Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :¶  
<#>...¶  
<#>...¶  
<#>...¶  
<#>¶  
<#>Modifications demandées par le Conseil d'Etat¶  
<#>...¶  
<#>...¶  
...